

La mission de l'École en France

Vous êtes parent et vous avez un ou des enfants.

Pour tous les enfants vivant en France, qu'ils soient français ou étrangers, aller à l'école est un droit, et ce quelles que soient leur origine, leur religion, la couleur de leur peau, et qu'ils soient fille ou garçon. Aujourd'hui, tous les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis à l'école.

La mission de l'école est de transmettre des connaissances, de donner envie à votre enfant d'apprendre, de lui permettre de développer des compétences et de se préparer à son futur métier.

Il faut savoir, qu'en France, l'école publique est gratuite : les enfants fréquentent les établissements scolaires publics, de la maternelle au lycée, sans payer de frais de scolarité.

Les livres sont prêtés gratuitement à vos enfants. Vous devrez seulement acheter les fournitures scolaires comme les crayons, le cahier de texte..., payer la cantine, ou l'internat si votre enfant mange et dort à l'école, et participer à quelques frais.

Si vous faites le choix de scolariser votre enfant dans une école privée, vous aurez à payer les frais de scolarité.

La scolarité est obligatoire entre 3 et 16 ans.

Il apprendra à vivre avec les autres, à communiquer, à parler, à dessiner...

Puis il apprendra à lire, à écrire, à compter, à comprendre.

Il apprendra à aimer l'école et s'y épanouir.

La scolarité ne s'arrête pas à l'âge de 16 ans car vos enfants sont encouragés à poursuivre leurs études.

Les familles et l'école ont le même objectif : que votre enfant réussisse sa scolarité, et qu'il devienne un citoyen avec des droits et des devoirs.

Aux côtés des professeurs, vous avez un rôle à jouer : surveiller, suivre et encourager votre enfant dans ses études.

En tant que parents, vous pouvez aider votre enfant dans ses choix d'orientation et de formation pour qu'il devienne un jour architecte, ébéniste, journaliste, peintre, vétérinaire, libraire, comptable, fleuriste, secrétaire, chimiste, archéologue, gendarme, pédiatre...